

Initiative populaire fédérale:

«Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents»

Publiée dans la Feuille fédérale le 2 juillet 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art.68s.), que

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 2

² Elle [la Confédération] accepte différents modèles d'assurance qui correspondent aux différents besoins de la population.

Tout être humain a le droit de décider librement du type et de l'étendue de l'assurance.

Seuls les **électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée** en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		No. postal:			Commune politique:	
No.	Nom: <small>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</small>	Prénoms: <small>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</small>	Date de naissance exacte: <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte: <small>(rue et numéro)</small>	Signature manuscrite:	Contrôle: <small>(laisser blanc)</small>
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 2 janvier 2021

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Conseil national, **Yvette Estermann**, Bergstrasse 50a, 6010 Kriens, Kantonsrat **Urs Hans**, Neubrunn 1672, 8488 Turbenthal, **Theres Schöni**, Erlenmoosstrasse 10, 5636 Benzenschwil, **Andreas Volkart** Salenstrasse 20, 8162 Steinmaur, **Daniel Trappitsch**, Wettli 41, 9470 Buchs, Dr. med. **Martin Vosseler**, Dorf 26, 8767 Elm, Dr. **Christina Maria Kunz**, Farngutweg 6, 5612 Villmergen, a. Kreisrichter suppl. **Roland Schöni**, Lindi 9, 3814 Gsteigwiler, **Maddy Hoppenbrouwers**, Unterdorfstrasse 20, 5116 Schinznach Bad, **Priska Deflorin** Hofacherstrasse 2, 5443 Niederrohrdorf.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Sceau:

Signature manuscrite: _____

Date: _____

Fonction officielle: _____

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 04.12.2020 au plus tard au comité d'initiative:

RUI, (Verein Gesundheit Schweiz), Case postale 108, 3806 Bönigen;
il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: **RUI, Case postale 108, 3806 Bönigen**

@: r.schoeni@sunrise.ch

Homepage: www.gesundheitmitbestimmen.ch

